

SYNTHÈSE

RAPPORT DREES : LA SITUATION FINANCIÈRE DES OC

Le 10 janvier 2024

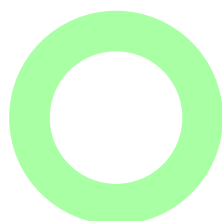
RÉSUMÉ



6

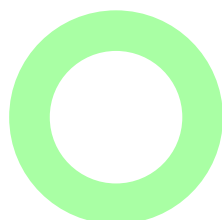
THÉMATIQUES TRAITÉES

Analyse des
rapports sur la
santé des
organismes
complémentaire
depuis 11 ans



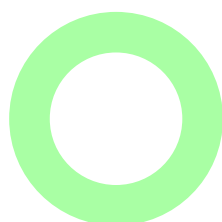
Le marché au global

*Baisse du nombre d'acteurs, particulièrement
dans le monde mutualiste.*



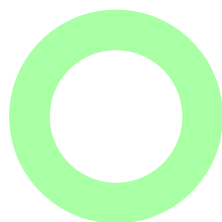
Les cotisations collectées

*40 Mds € de cotisations en 2022
+2,9 % sur 1 an
+27 % en 10 ans*



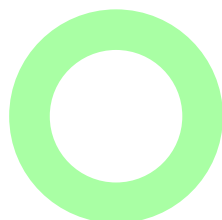
Les prestations reversées

*33 Mds € reversés aux assurés
+3,8 % en 1 an
+24 % en 10 ans*



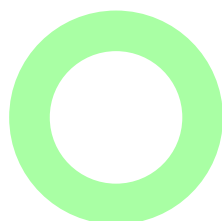
Les charges de gestion

*Charges de gestion stables depuis 2015
(20% des cotisations)*



La rentabilité

*Rentabilité globale nulle (0,1%)
Les produits collectifs déficitaires (-3,9%)
Les produits individuels excédentaires (+4,1%)*

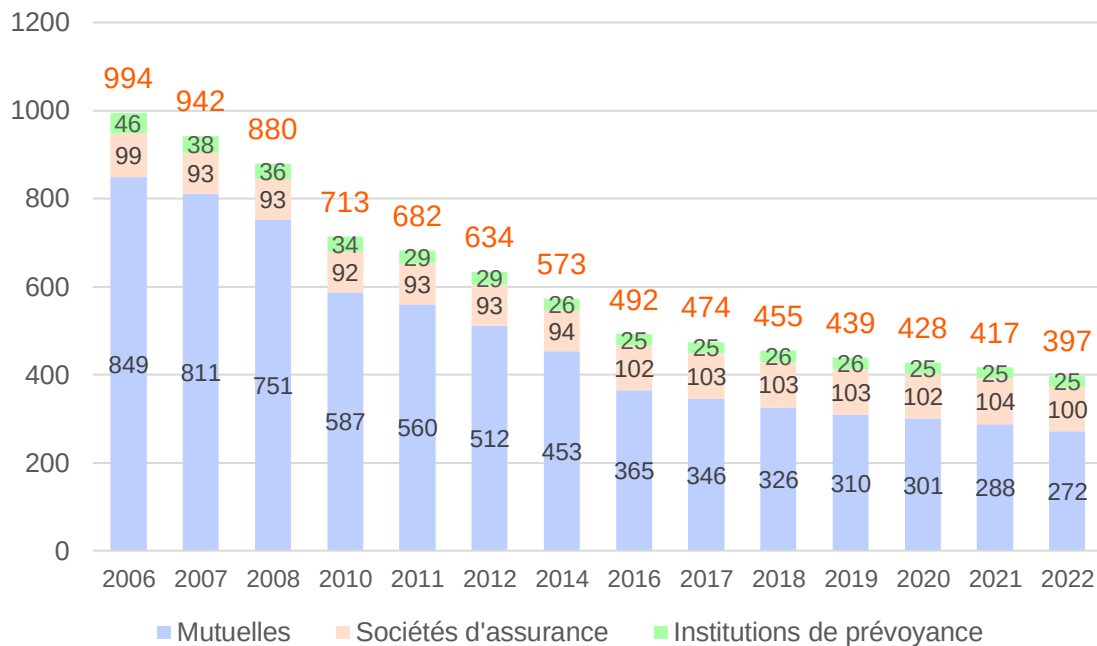


La solvabilité financière

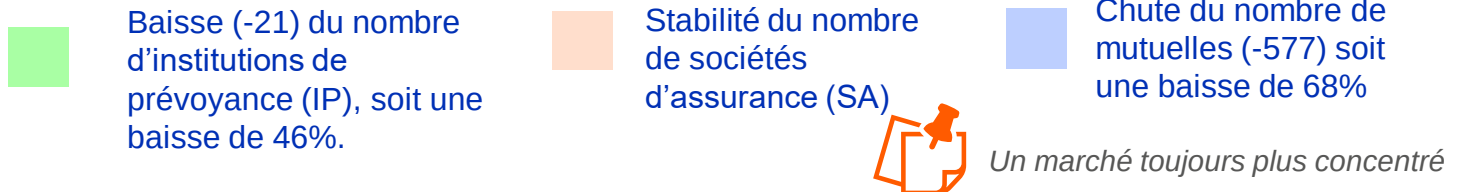
*Une bonne solvabilité moyenne de la plupart
des acteurs santé*

1. L'ASSURANCE SANTÉ, UN MARCHÉ TOUJOURS PLUS CONCENTRÉ

Nombre d'organismes assujettis à la TSA



La forte érosion du nombre d'acteurs de 2006 à 2022 (-60%) s'observe essentiellement chez les mutuelles :

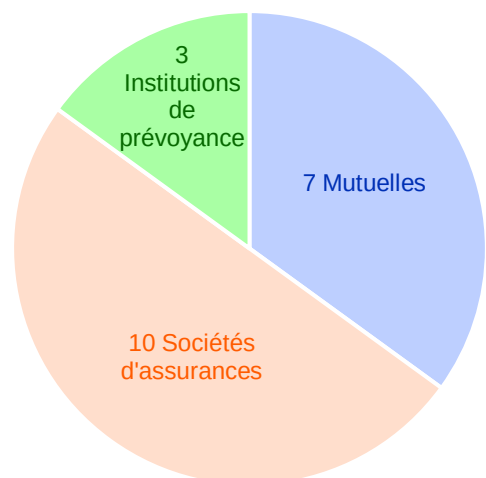


Répartition des 10 plus grands acteurs en 2022



Les **10** plus grands acteurs collectent **41%** des cotisations santé en 2022, comme en 2021. Il y a 11 ans, ils ne représentaient que **29%** du marché.

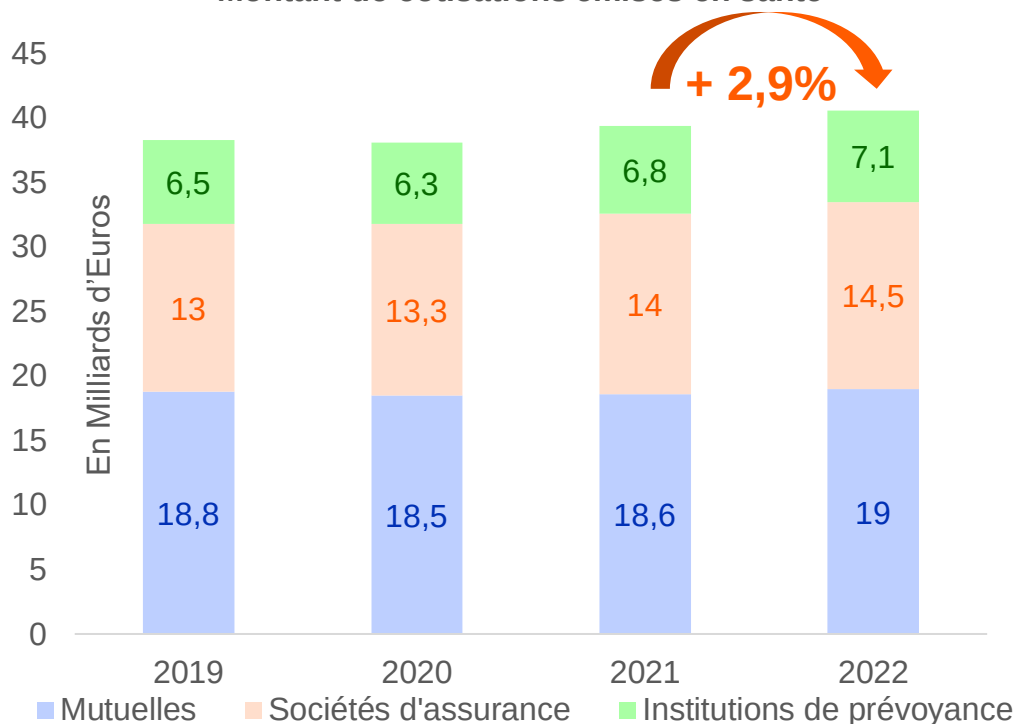
Répartition des 20 plus grands acteurs en 2022



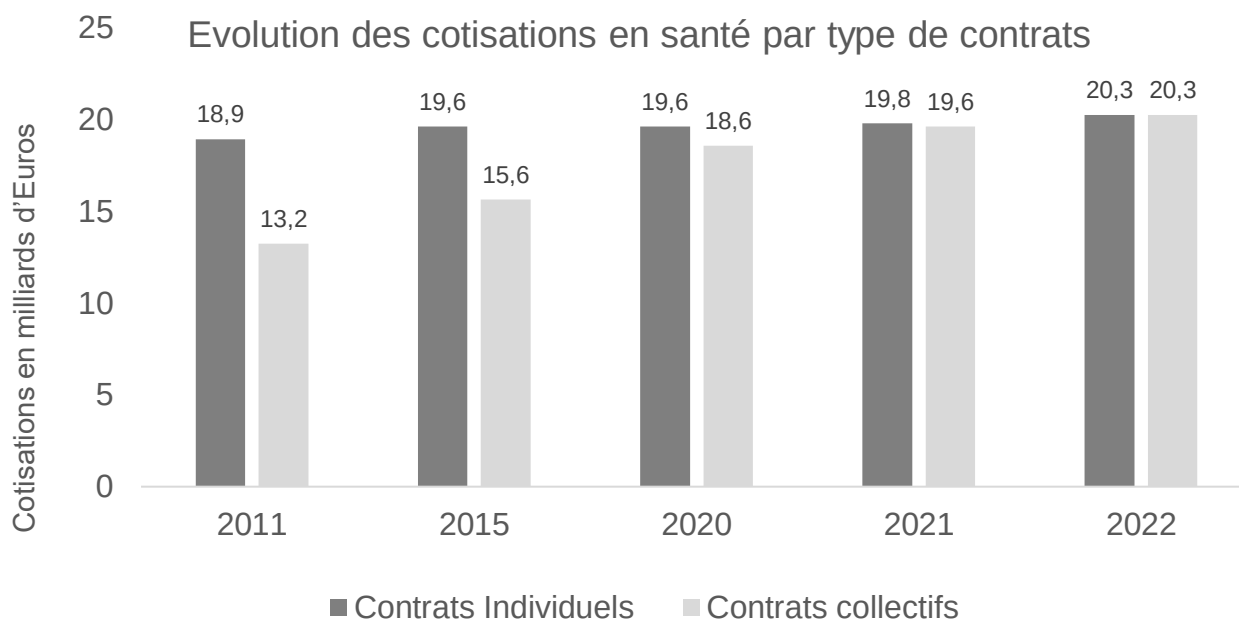
Les **20** plus grands acteurs collectent **59%** des cotisations santé en 2022, (+1 point depuis 2021). C'est une hausse de 14 points par rapport à 2011.

2. LES COTISATIONS EN SANTÉ

Montant de cotisations émises en santé



Chiffre d'affaires des organismes complémentaires toujours en progression en 2022, avec une croissance pour l'ensemble des acteurs.

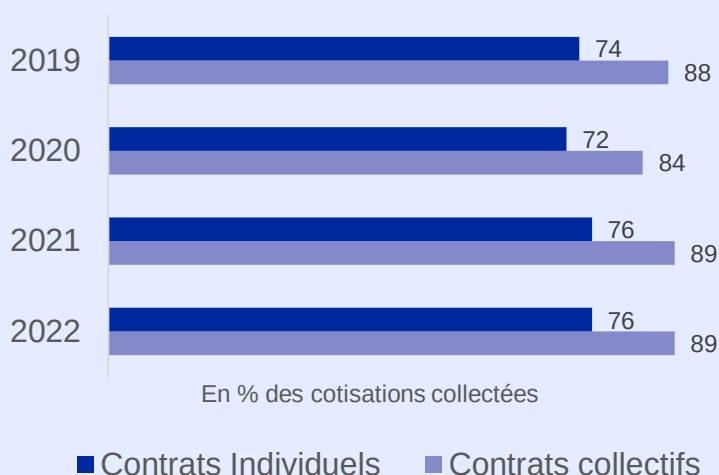


Comme en 2021, le volume total de cotisations des contrats individuels et celui des contrats collectifs sont pratiquement identiques.

Depuis 10 ans, la proportion des contrats collectifs est globalement en hausse. On peut s'attendre à ce que cette tendance se poursuive, et que le volume des contrats collectifs dépasse celui des contrats individuels.

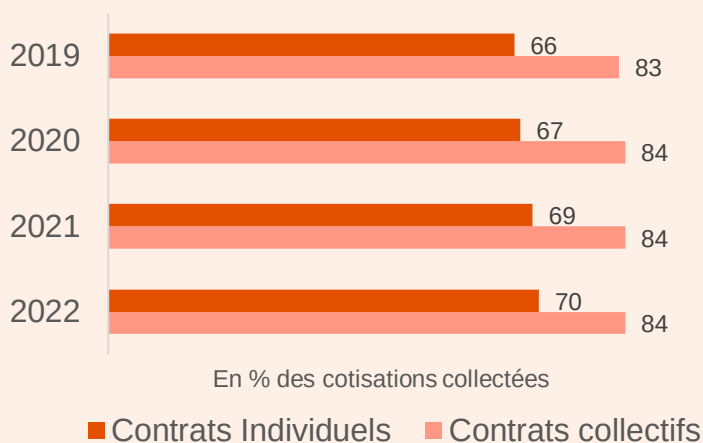
3. RAPPORT P/C

MUTUELLES



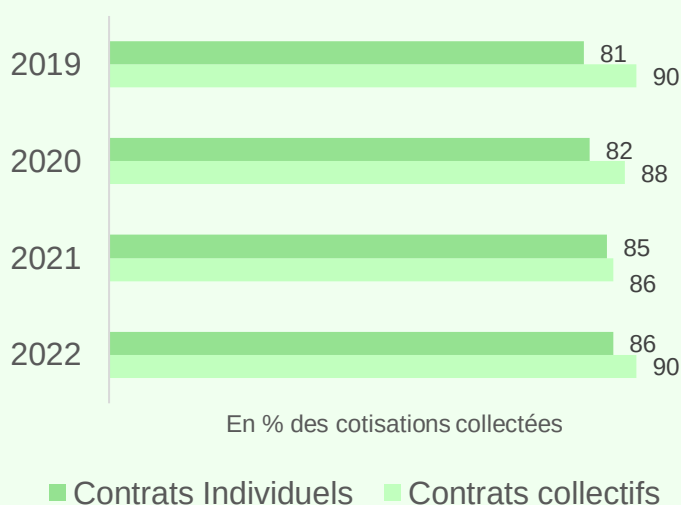
Les P/C 2022 sont stables par rapport à ceux de 2021 et toujours à un niveau supérieur à la période antérieure à la crise de COVID-19.

SOCIÉTÉS D'ASSURANCES



Les P/C sont plus bas que ceux des Mutuelles et des IP aussi bien en individuel qu'en collectif.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE



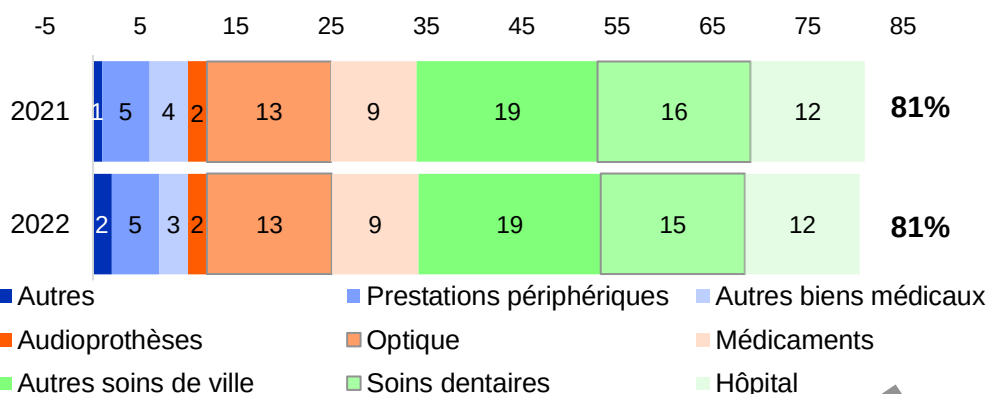
Le P/C 2022 se dégrade sur le collectif et quasi stable sur l'individuel.



Le collectif génère structurellement moins de marge que l'individuel.

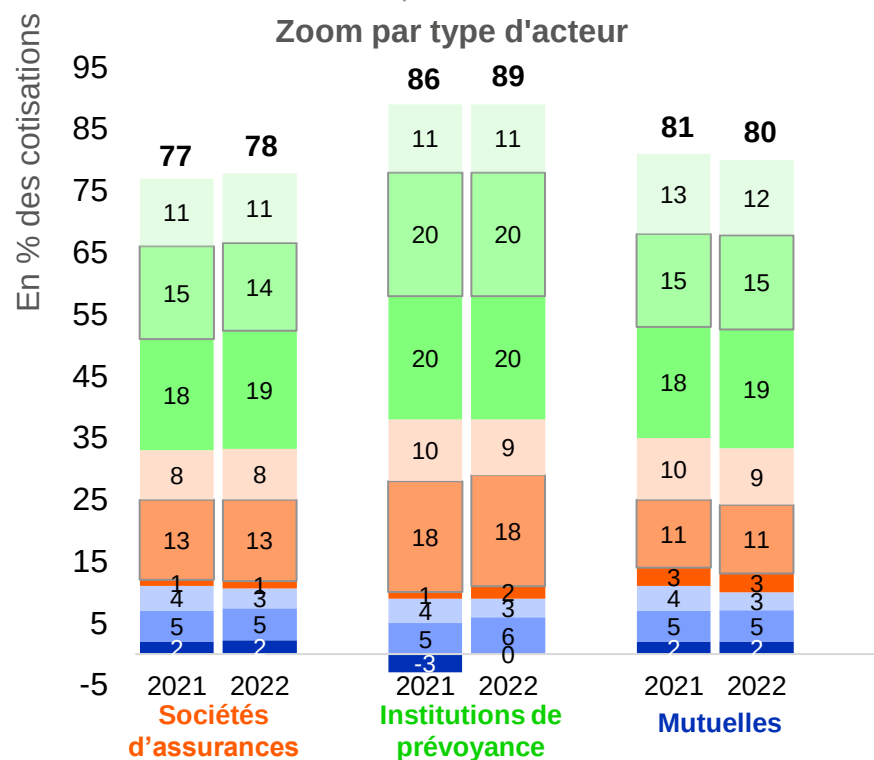
3. RAPPORT P/C

Prestations par poste de soins en 2021 et 2022 en % des cotisations pour l'ensemble des acteurs et des contrats

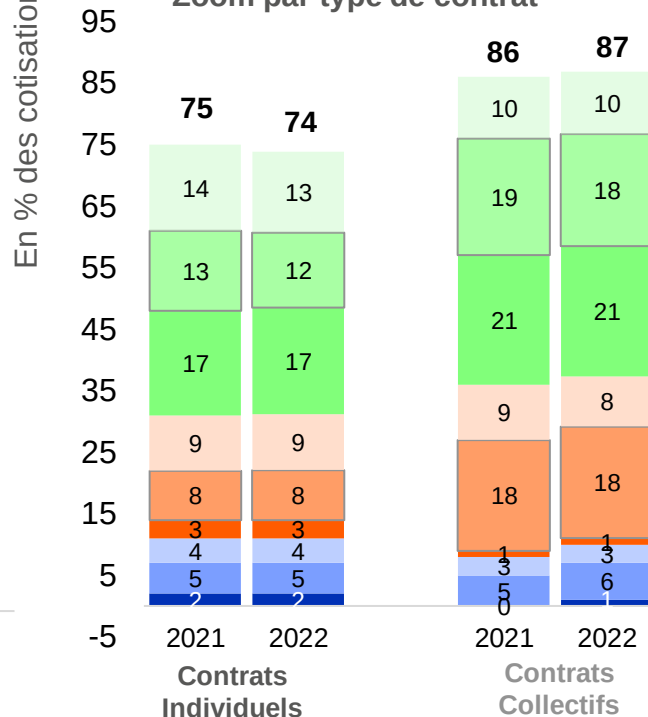


Lecture du graphique :
Le graphique indique les dépenses par grand poste, en % des cotisations. Le total représente donc le P/C brut moyen du marché (81%)
Exemple : les dépenses totales en soins dentaires sont passés de 16% à 15% des cotisations entre 2021 et 2022

Zoom par type d'acteur



Zoom par type de contrat



La consommation des assurés des Institutions de Prévoyance est similaire à celle des contrats collectifs ce qui s'explique tout simplement par le fait que les Institutions de Prévoyance ne porte quasiment qu'exclusivement des contrats collectifs.

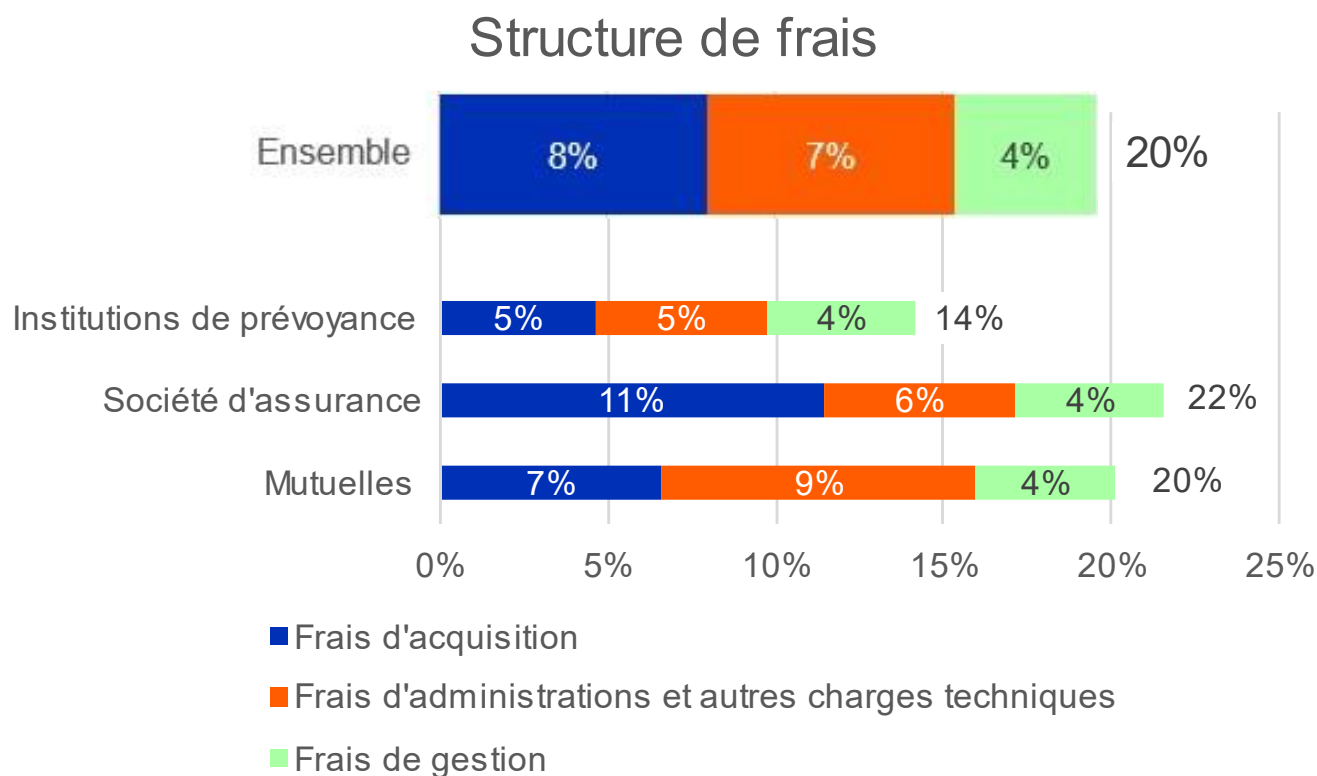
Les consommations en **optique** et **dentaire** sont plus élevées sur les contrats collectifs, dont les garanties sont en général plus couvrantes.

Les contrats individuels, dont la moyenne d'âge est sensiblement plus élevée que les contrats collectifs, ont des consommations significativement plus hautes sur l'hospitalisation (de l'ordre de 35%).

Notons que les soins de ville et la pharmacie sont globalement stables selon les années et les structures.

Les prestations « Autres » comportent les variations de provisions pour sinistres restant à payer (qui ne peuvent être ventilées par poste de soins) ainsi que le versement de la contribution exceptionnelle liée à la crise de Covid-19 (en 2021, ce versement est toutefois entièrement compensé, au sein des prestations « Autres », par le déprovisionnement de cette contribution dans les variations de provisions pour sinistres). **Les variations de provisions pour sinistres pouvant être négatives, les prestations « Autres » peuvent également être négatives.**

4. DES STRUCTURES DE FRAIS DIFFÉRENTES



Les structures de frais varient fortement en fonction des acteurs.
Les sociétés d'assurance ont les frais les plus élevés compte tenu notamment de frais d'acquisition bien supérieurs.

Les frais sont sensiblement plus importants en individuel (21% contre 18% en collectif), ce qui est essentiellement lié aux frais d'acquisition plus élevés en individuel.

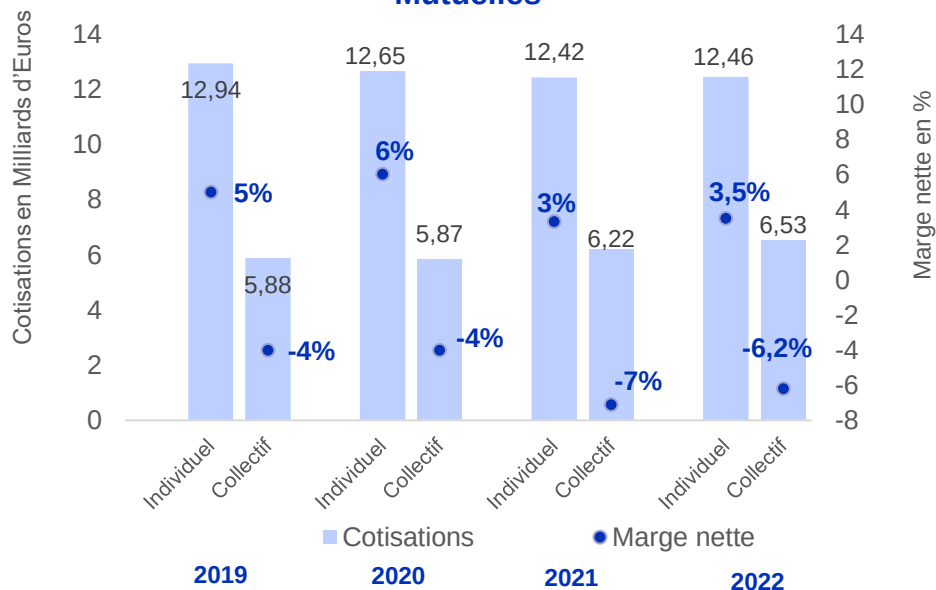
Les structures de frais sont **stables** depuis 2015, et restent toujours autour de 20% au global.

Taux exprimés en % des cotisations collectées en santé en 2022

Champ : Organismes assujettis à la taxe de solidarité additionnelle et contrôlés par l'ACPR au 31/12/2022

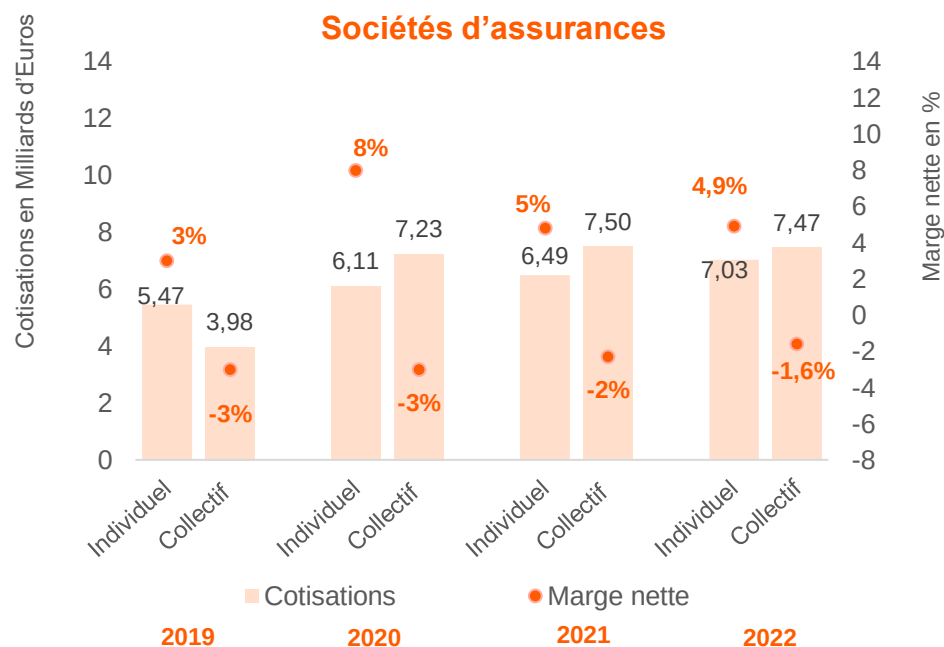
5. LA RENTABILITÉ

Mutuelles



Les contrats collectifs sont **déficitaires** chaque année observée et pour chaque typologie d'organisme. Seuls les contrats individuels permettent **de dégager de la marge technique**. Ces excédents sont en ligne avec ceux de 2021.

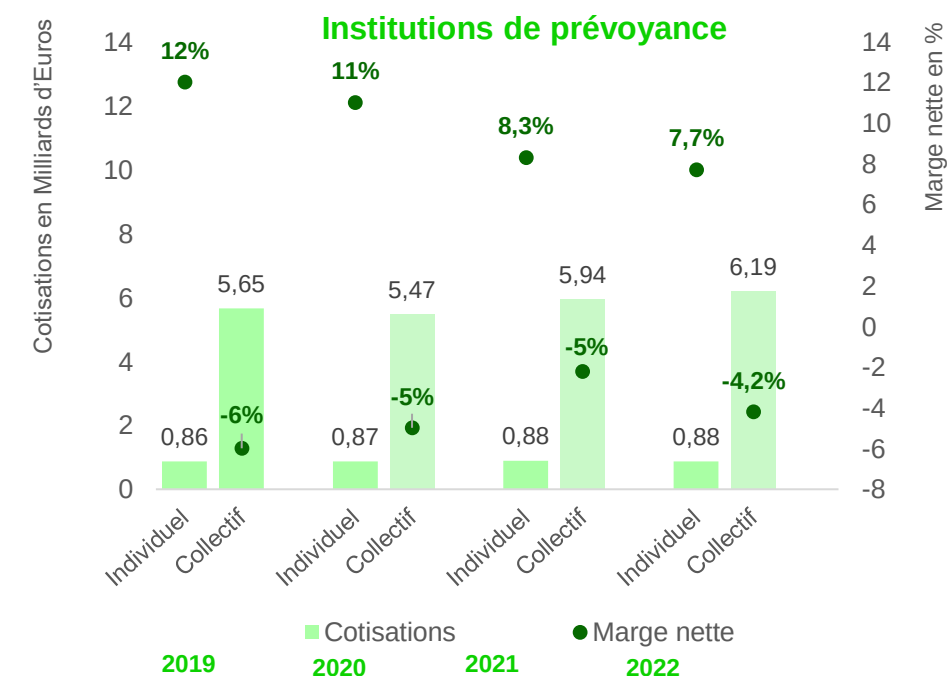
Sociétés d'assurances



En 2022, le résultat technique global s'élève à 0,1% des cotisations hors taxe, identique à celui de 2021. C'est le pourcentage le plus faible depuis 2011.

Les résultats sont globalement excédentaires sur les contrats individuels (+4,1%) et déficitaires sur les contrats collectifs (-3,9%)

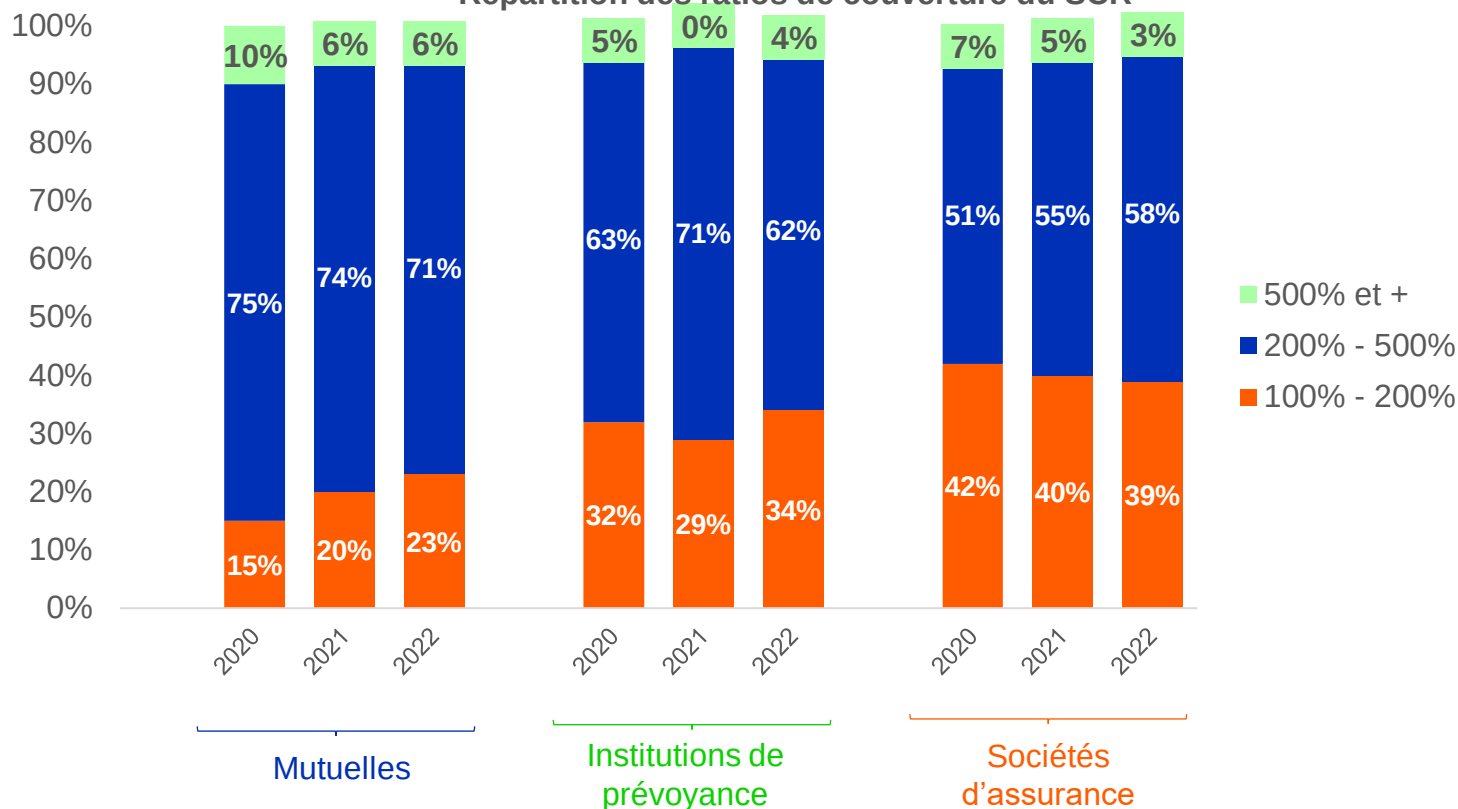
Institutions de prévoyance



A noter que les résultats sont sensiblement meilleurs pour les sociétés d'assurance (+1,5%). Il est quasi nul pour les mutuelles (+0,1%), et très dégradé pour les institutions de prévoyance (-2,7%)

6. SOLVABILITÉ FINANCIÈRE

Répartition des ratios de couverture du SCR



La proportion d'institutions de prévoyance et de mutuelles présentant un ratio de solvabilité inférieur à 200% est en sensible hausse. Le niveau de solvabilité des mutuelles a donc tendance à se dégrader. La part d'assureurs présentant un ratio inférieur à 200% reste stable, et sensiblement plus élevée que celui des IP, et surtout des mutuelles.

Actélior, cabinet de conseil, spécialisé en assurance santé, vous accompagne dans l'analyse de vos résultats en les confrontant aux tendances du marché.

CONTACTS



Romain GRACZ

Directeur associé

romain.gracz@actelior.com

07 72 28 57 51



Sébastien BAYON

Actuaire consultant

sebastien.bayon@actelior.com

07 56 96 51 96

Actélior Paris

12 rue Beccaria
75012 Paris
Tél. 01 43 40 47 34

Actélior Lyon

7 bis rue des Aulnes
69410 Champagne au Mont d'Or
Tél. 04 78 66 30 00



actelior@actelior.com

actelior.com

